

Elaboration et pilotage d'une stratégie d'acculturation au risque inondation

Stratégie PAPI Huveaune Aygalades

Axe stratégique B - L'acculturation des populations au risque inondation

Orientation B1 - Renforcer la culture des risques d'inondation pour investir les populations et groupes d'acteurs connexes dans la prévention et la gestion du risque

Objectif de l'action

Qualifier et quantifier la perception du risque inondation et des enjeux de l'eau qui y sont associés sur le territoire de l'Huveaune et des Aygalades, en **suivre l'évolution** au fur et à mesure de la mise en œuvre du PAPI et **adapter la campagne d'acculturation** au risque en fonction des conclusions de cette étude

Etablir l'animation, la coordination et le pilotage de la stratégie d'acculturation au risque pour en favoriser une mise en œuvre cohérente et ambitieuse à l'échelle du périmètre du PAPI.

Description de l'action

Contexte :

Sur nos fleuves côtiers Méditerranéens, la **conscience du risque inondation** par les différentes populations est **pressentie comme étant faible. La mémoire du risque a tendance à se perdre**, sur ce territoire à grande mobilité, qui n'a pas connu de crues débordantes depuis 1978, et dont l'aménagement est en évolution continue. Au-delà de la perception du risque, **les opportunités écologiques, sociales et d'aménagements durables que représentent les cours d'eau semblent relativement méconnues** sur le territoire du PAPI.

Développer un vivre avec le risque chez les différents acteurs du territoire est un axe transversal à ce programme d'actions et constitue un incontournable à sa réussite. Les actions 1-3 et 1-4 proposent les projets nécessaires à mettre en œuvre pour parvenir à cet objectif.

Dans le cadre de son Contrat de Rivière, le **SMBVH porte une stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF)**. Celle-ci vise à la réappropriation des cours d'eau par les différentes populations du territoire et ainsi à la réhabilitation du lien social avec leur environnement. Pilotée par le SMBVH, elle se déploie opérationnellement par de multiples projets portés par des acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable. **Les actions d'acculturation au risque inondation présentées dans ce dossier PAPI constituent la part "prévention du risque inondation" de cette stratégie ISEF.**

Pilote historique du volet ISEF sur le bassin versant de l'Huveaune, le **SMBVH saisit l'opportunité du PAPI, face aux besoins du territoire pour enrichir, renforcer, harmoniser et déployer sa réflexion en intégrant le territoire des Aygalades.** Ainsi, les actions 1-3 et 1-4 proposent de développer une conscience du risque visant aussi bien à rendre **les populations du territoire** (riverains, grand public, quartiers, touristes, travailleurs, etc.) actrices de leur propre sécurité en temps de crise et en matière de prévention, qu'à l'intégration par **les acteurs connexes** (élus, communes, services et directions institutionnels, etc. travaillant sur des sujets liés au risque) à chaque niveau et étape d'interaction de projets, organisationnels ou structurels, devant prendre en considération, de façon plus ou moins importante selon les cas, le risque.

La présente action propose, à travers deux sous-actions :

- de **renforcer la connaissance de la perception**, qu'ont les populations et les acteurs connexes, du risque inondation sur le territoire et des enjeux de l'eau associés afin d'alimenter et d'orienter ainsi la démarche d'Information, Sensibilisation, Education, Formation, attenante au PAPI
- d'acquérir, grâce à une étude représentative de l'ensemble des populations et groupes d'acteurs du territoire, des **éléments utiles au suivi et à l'évaluation du programme pluriannuel déployé**
- d'**animer, de coordonner et de piloter le déploiement du volet "amélioration de la conscience du risque" du présent PAPI.**

Sous action 1-3-1 - Etudier la perception du risque et des enjeux associés pour définir et adapter une stratégie d'acculturation des publics cibles au risque inondation

Etude de la perception du risque inondation et des enjeux associés

Dans le cadre de la stratégie ISEF, la préfiguration de cette démarche a été réalisée avec la Maison Régionale de l'Eau (MRE) et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) de la côte provençale : l'Atelier bleu. En effet, une démarche de parrainage a été menée pour faire état des méthodologies expérimentées pour la réalisation de ce type d'études. Avec l'ambition d'innover, une méthodologie a ainsi été définie pour la présente étude afin d'en assurer sa représentativité effective de l'ensemble d'un territoire.

Cette étude permettra de **mieux connaître les perceptions générales du risque inondation, de sa gestion et des enjeux de l'eau qui y sont connectés** qu'ont les différentes populations du territoire PAPI (grand public, entreprises, jeunes, etc.) et les acteurs connexes (élus, services communaux, etc.) dont les missions sont liés, à différents niveaux, à ces sujets.

Elle inclut l'élaboration d'un **questionnaire adapté aux différentes cibles** et sa diffusion sur le territoire du PAPI via des partenaires enquêteurs (outils numériques, relais d'informations, faces à faces, etc.). Les enquêtes et sondages seront menés au **lancement du PAPI puis en clôture pour intégration au bilan du PAPI. L'évaluation à mi-parcours pourra également être proposée (2023)** pour pouvoir faire évoluer les actions d'acculturation. Les résultats seront analysés et synthétisés.

Une **méthodologie commune sera déployée pour les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades**, incluant l'animation, l'identification de relais d'informations, la définition d'un réseau d'enquêteurs, la réalisation des enquêtes, l'intégration des résultats et leur analyse.

Définition d'une stratégie d'acculturation des populations au risque inondation

L'analyse des résultats d'enquête permettra de **définir une stratégie d'acculturation, des publics et groupes d'acteurs visés, adaptée** aux lacunes et besoins ainsi identifiés. Cette stratégie est un chapitre à part entière du volet ISEF piloté par le SMBVH, répondant spécifiquement à la stratégie du PAPI et aux enjeux et besoins du territoire pour la bonne mise en œuvre d'une protection des personnes et des biens. Il s'agira ainsi de formaliser les axes et projets adaptés par thématiques à aborder et publics ou groupes d'acteurs ciblés. Chaque actualisation de l'étude perception (permettant de suivre l'évolution des perceptions au long de la mise en œuvre du PAPI) pourra entraîner une actualisation de cette stratégie d'acculturation.

Le SMBVH pilotera cette sous-action, dont la réalisation sera portée par les partenaires associatifs de la démarche ISEF originelle avec pour cadre administratif et financier une convention de mandat et de partenariat.

Sous action 1-3-2 - Pilotage de la stratégie d'acculturation des populations et groupes d'acteurs au risque inondation

Le SMBVH prévoit de s'appuyer sur un AMO pour la réalisation des missions suivantes :

- Lancement et suivi de la sous action 1-3-1
- Mise en place des **conventions de partenariat et de mandat** associées aux actions 1-3-1 et 1-4
- Réalisation d'un **appel à projets d'acculturation au risque inondation** répondant à la stratégie définie
- **Labellisation des projets**, accompagnement et suivis de leurs mises en œuvre
- Mise en place et animation d'une **instance de pilotage** du déploiement du programme d'acculturation au risque inondation en lien avec les instances de l'ISEF - Contrat de Rivière et PAPI
- **Actualisation au fil de l'eau de la stratégie et du programme d'acculturation** au risque inondation pour coller aux besoins du territoire
- **Réflexion particulière** pour la mise en place de ces missions sur le bassin versant des **Aygalades** (notamment mise en place d'un réseau sur lequel s'appuyer)

Territoire concerné

Bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades

Modalités de mise en œuvre

Travail/Actions préalables à la mise en œuvre

Un travail préalable a été mené dans le cadre de la stratégie ISEF du Contrat de Rivière, action D.2.8 de la phase 1 (détails dans le diagnostic)

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

SMBVH

Acteurs associés

Métropole Aix-Marseille-Provence (GEMAPI et Risques)
Communes
Réseau associatif du territoire
Acteurs de l'EEDD partenaires de la stratégie ISEF
MIAM

Echéancier prévisionnel						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sous action 1-3-1	x		x			x
Sous action 1-3-2	x	x	x	x	x	x
Plan de financement						
Coût total de l'action (TTC)				200 000 €		
	Entités	Taux (%)	Coût(TTC)			
Sous action 1-3-1	SMBVH	20%	30 000 €			
	FPRNM	50%	75 000 €			
	AERMC	20%	30 000 €			
	Structure tierces (prestataires des conventions de mandat et de partenariat)	10%	15 000 €			
	TOTAL	100%	150 000 €			
Sous action 1-3-2	SMBVH	30%	15 000 €			
	FPRNM	50%	25 000 €			
	AERMC	20%	10 000 €			
	TOTAL	100%	50 000 €			
Estimation du temps de travail						
Entité	<i>Nombre de jours estimé par an (financé par l'action 0-1)</i>	Tâche(s) réalisée(s)				
SMBVH (animation PAPI)	32 jours	Temps passé pour la définition de la stratégie. Le nombre de jours sera réparti entre le chargé de missions PAPI et le chef de projet GEMAPI référent notamment sur le volet ISEF du Contrat de Rivière. D'autres jours de pilotage (et tâches associées) sont prévus pour d'autres postes du SMBVH non financés dans le cadre du PAPI.				
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des prestations - Nombre de questionnaires réalisés - Nombre de personnes interrogées - Réalisation du document de stratégie d'acculturation au risque - Lancement de l'appel à projets d'acculturation au risque inondation - Nombre de projets labellisés et de conventions mises en place 						
Autres actions en lien						
Action 1-4 Déploiement du programme opérationnel d'acculturation au Risque Inondation						
Compatibilité avec les documents cadres						
SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence			PGRI Rhône Méditerranée (2016-2021)			
Développer la culture du risque			D3-8 Sensibiliser les gestionnaires de réseaux D3-14 Développer la culture du risque D5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes			

Axe 1 : Connaissance et conscience du risque



FICHE ACTION N°1-4

Déploiement du programme opérationnel d'acculturation au risque inondation

**Stratégie PAPI Huveaune
Aygaldes**

Axe stratégique B - L'acculturation des populations au risque inondation
Orientation B1 - Renforcer la culture des risques d'inondation pour investir les populations et groupes d'acteurs connexes dans la prévention et la gestion du risque

Objectif de l'action

Déployer le programme d'acculturation au risque inondation constitué de projets déclinant la stratégie d'acculturation définie pour améliorer la conscience du risque qu'ont les populations et les multiples acteurs du territoire dans l'objectif de **favoriser l'intégration du risque dans le quotidien** (en prévention et en temps de crise) **et dans les divers projets du territoire**, au niveau adapté.

Celle-ci vise également à **faciliter la mise en oeuvre du PAPI** par son appropriation par le plus grand nombre.

Description de l'action

Contexte :

Développer un vivre avec le risque chez les différents acteurs du territoire est un axe transversal à ce programme d'actions et est indispensable à sa réussite. Pilote historique du volet ISEF sur le bassin versant de l'Huveaune, le SMBVH saisit l'opportunité du PAPI face aux **besoins du territoire** pour enrichir, renforcer, harmoniser et déployer sa réflexion en intégrant le territoire des Aygalades. Ainsi, les actions 1-3 et 1-4 propose la mise en place des leviers incontournables pour **développer une conscience du risque** visant aussi bien à rendre **les populations** du territoire (riverains, quartiers, touristes, travailleurs, etc.) actrices de leur propre sécurité en temps de crise et en matière de prévention, qu'à l'intégration par **les acteurs connexes** (élus, services communaux, etc. travaillant sur des sujets liés au risque) à chaque niveau et étape d'interaction de projets, organisationnels ou structurels, devant prendre en considération, de façon plus ou moins importante selon les cas, le risque.

Les actions d'acculturation au risque inondation de la démarche PAPI constituent la part "prévention du risque inondation" de la stratégie d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF), portée par le SMBVH et qui au Contrat de Rivière porte sur l'ensemble des enjeux liés aux milieux aquatiques. Elles sont, de plus, **croisées avec les démarches métropolitaines sur ce sujet**, notamment avec celles que la direction des risques métropolitaine souhaite déployer dans les prochaines années.

La présente action traite de la [déclinaison opérationnelle de la stratégie d'acculturation au risque inondation](#) issue de l'action 1-3.

Il s'agit de voir se déployer à travers les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades des **projets d'Information, Sensibilisation, Education, Formation (ISEF)** alimentant les prises de conscience et la prévention du risque inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement. Au-delà d'une dimension pédagogique, **l'objectif est que les différentes populations et groupes d'acteurs du territoire s'approprient ces sujets et une démarche telle que le PAPI afin d'en favoriser la mise en oeuvre pour une meilleure protection, au quotidien, des biens et des personnes.**

Ce **programme d'acculturation au risque** est la part de prévention du risque inondation de la stratégie ISEF portée par le SMBVH. Il est **calibré** (volume, montant, etc.) **à l'appui de l'expérience de plusieurs années** d'une mise en oeuvre similaire, au Contrat de Rivière, sur le volet "milieux aquatiques" soutenu dans ce cadre par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse de façon significative (*70% de 640 000€ prévus pour les années 2020 à 2023; autant réalisés entre 2015 et 2019*) et de la concertation avec les acteurs opérationnels.

Il s'agit donc de la **mise en oeuvre des projets issus de l'appel à dossiers** selon les modalités de coordination par le SMBVH détaillée en action 1-3.

Les acteurs du volet ISEF du Contrat de Rivière se sont montrés force de propositions lors de la construction du présent programme d'actions en ayant porté à la connaissance du SMBVH leur volonté d'enrichir et de compléter certains projets déjà mis en place et d'innover sur ces sujets. On peut citer :

- Les balades géo-eau-graphiques (randonnées thématiques sur l'eau et l'aménagement mis en perspective face au risque inondation)
- Le Parcours Pédagogique Huveaune : projet à l'oeuvre dans le cadre du Contrat de Rivière qui consiste en la formation des enseignants et éducateurs du territoire pour l'intégration des enjeux des milieux aquatiques dans les projets pédagogiques qu'ils mènent avec leurs élèves/jeunes. Il s'agit ici de mettre en place une session de formations spécifique "inondation".
- Educ'Tour Risques (proposition d'un cycle d'information et de formations des élus)
- Expositions, recueil de témoignages, de vision du risque pour cultiver la mémoire du risque
- Camion itinérant "le risque inondation et vous ?"
- etc.

Ces projets s'articuleront avec les démarches de communication prévues et feront **résonance à l'axe de réduction de la vulnérabilité**. En effet, ils pourront constituer une entrée en matière parlante, auprès des bâtiments prioritaires identifiés, à la campagne d'informations sur les accompagnements proposés pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité et ainsi accompagner l'atteinte des objectifs des actions de l'axe 5.

Territoire concerné						
Bassins versants de l'Huveaune et des Ayalades						
Modalités de mise en oeuvre						
Travail/Actions préalables à la mise en oeuvre						
Action 1-3						
Pilotage de l'action						
Maitre d'Ouvrage			Acteurs associés			
SMBVH			Métropole AMP (GEMAPI et Risques) Communes Réseaux associatifs du territoire Acteurs de l'EEDD partenaires de la stratégie ISEF			
Echéancier prévisionnel						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Action 1-4	x	x	x	x	x	x
Plan de financement						
Coût total de l'action (TTC)				600 000 €		
	Entités	Taux (%)	Coût(TTC)			
Action 1-4	SMBVH	30%	180 000 €			
	FPRNM	50%	300 000 €			
	Structure tierces (prestataires des conventions de mandat et de partenariat)	20%	120 000 €			

Estimation du temps de travail

Entité	Nombre de jours estimé par an (financé par l'action 0-1)	Tâche(s) réalisée(s)
SMBVH	10 jours	Le nombre de jours sera associé principalement aux missions du chef de projet GEMAPI référent notamment sur le volet ISEF du Contrat de Rivière. Une coordination avec le chargé de missions PAPI est prévue. D'autres jours de pilotage (et tâches associées) sont prévus pour d'autres postes du SMBVH non financés dans le cadre du PAPI.

Indicateurs de suivi/réussite

- Nombre de projets labellisés suivis
- Indicateurs d'évaluation de chaque projet : nombre de personnes touchées, de campagnes menées, de supports produits, etc.

Autres actions en lien

Action 1-3 Elaboration et pilotage de la stratégie d'acculturation au risque
Action 1-5 Communication associée au déploiement du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)
Actions de réduction de la vulnérabilité (axe 5)

Compatibilité avec les documents cadres

SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence	PGRI Rhône Méditerranée (2016-2021)
Développer la culture du risque	D3-8 Sensibiliser les gestionnaires de réseaux D3-14 Développer la culture du risque D5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes

Axe 1 : Connaissance et conscience du risque



FICHE ACTION N°1-5

Communication associée au déploiement du PAPI

**Stratégie PAPI Huveaune
Aygaldes**

Axe stratégique B - L'acculturation des populations au risque inondation
Orientation B1 - Renforcer la culture des risques d'inondation pour investir les populations et groupes d'acteurs connexes dans la prévention et la gestion du risque

Objectif de l'action

Communiquer sur la démarche PAPI et les actions déployées afin d'en favoriser l'appropriation par les différentes populations du territoire et déployer un plan de communication "inondation" donnant aux habitants du territoire les clés pour être acteurs de leur propre sécurité.

Description de l'action

Les différents supports et opérations de communication associés à cette action sont adaptés en fonction de leurs publics cibles : riverains, habitants en zone inondable, habitants du bassin versant, entreprises en zone inondable, "usagers loisirs" des cours d'eau, établissements sensibles en zone inondable, etc. Ces démarches de communication seront articulées avec les différentes campagnes de réduction de la vulnérabilité prévues en axe 5 de ce programme d'actions.

La sensibilisation passera par différents moyens dont notamment :

- La sensibilisation de "**personnes relais**" (associations, réservistes, etc.) pouvant communiquer auprès d'un public plus large.
- L'élaboration d'**outils** dont le but est de diffuser de l'information mais également d'appuyer un discours, susciter des échanges.

SOUS ACTION 1-5-1 (SMBVH) :

La **campagne de sensibilisation** portée par le SMBVH sera a minima constituée :

- d'un **plan de communication "inondation"** (y compris présentant la démarche PAPI) : ce plan de communication s'appuiera sur des supports variés (exposition, réalisation de supports audiovisuels (clip, film, etc.), animations pédagogiques, etc.)
- de **plaquettes** présentant les **bons réflexes** en cas de crise
- de **plaquettes pour sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité** : un volet inondation dans le guide des bonnes pratiques du riverain (SMBVH),
- de **plaquettes** pour l'appui à la création de **réserves communales de sécurité civile (RCSC)**
- **d'échanges avec les assureurs** pour proposer des supports de communication dès la signature des contrats d'assurance habitation sur le territoire.

Cette campagne de communication sera articulée avec les démarches existantes (articulation avec les démarche de la MIAM DREAL par exemple).

SOUS ACTION 1-5-2 (AMP) :

- Réaliser et diffuser des supports de communication et de sensibilisation sur le risque inondation sur les BV de l'Huveaune et des Aygalades. (prévu notamment en réponse aux actions 4-2 et 4-3)

Territoire concerné

Bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades

Modalités de mise en œuvre

Travail/Actions préalables à la mise en œuvre

Le lancement de certaines opérations de communication sera à mener en cohérence avec le calendrier des actions techniques qui y seraient associées.

Pilotage de l'action						
Maitre d'Ouvrage			Acteurs associés			
Sous-Action 1.5.1 : SMBVH Sous-Action 1.5.2 : Métropole Aix-Marseille-Provence			Acteurs locaux et réseaux coordonnant les publics cibles Médias, relais d'information sur le territoire Communes DREAL de zone (Mission Interrégionale Inondation sur l'Arc Méditerranéen)			
Echéancier prévisionnel						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sous action 1-5-1	x	x	x	x	x	x
Sous action 1-5-2	x	x	x	x	x	x
Plan de financement						
Coût total de l'action (TTC)				200 000 €		
	Entités	Taux (%)	Coût(TTC)			
Sous action 1-5-1	SMBVH	50%	50 000 €			
	FPRNM	50%	50 000 €			
	TOTAL	100%	100 000 €			
Sous action 1-5-2	Métropole Aix-Marseille-Provence	50%	50 000 €			
	FPRNM	50%	50 000 €			
	TOTAL	100%	100 000 €			
Estimation du temps de travail						
Entité	Nombre de jours estimé par an (financé par l'action 0-1)	Tâche(s) réalisée(s)				
SMBVH (animation PAPI)	4 jours	La majeure part du temps passé pour le pilotage de cette action sera assurée par le poste ISEF du SMBVH.				
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de supports réalisés - Nombre de points de dépôt/diffusion des plaquettes de communication 						
Autres actions en lien						
<p>Le déploiement de ce volet communication est transverse à la mise en oeuvre du PAPI, à la fois en accompagnement d'actions techniques et pour valoriser la démarche.</p> <p>Action 3-6 Appui à la création de Réserves Communales de Sécurité Civile</p> <p>Action 4-2 Pour communiquer sur les thématiques eau et aménagement</p>						
Compatibilité avec les documents cadres						
SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence	PGRI Rhône Méditerranée (2016-2021)					
Développer la culture du risque	D3-8 Sensibiliser les gestionnaires de réseaux D3-14 Développer la culture du risque D5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes					

Axe 1 : Connaissance et conscience du risque



FICHE ACTION N°1-6

Appui à la rédaction des DICRIM et formation des élus

**Stratégie PAPI Huveaune
Aygaldes**

Axe stratégique B - L'acculturation des populations au risque inondation
Orientation B1 - Renforcer la culture des risques d'inondation pour investir les populations et groupes d'acteurs connexes dans la prévention et la gestion du risque

Objectif de l'action

Former les élus au risque inondation et favoriser la mise à jour des DICRIM

Description de l'action

Le Service Prévention des Risques Majeurs de la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce en accompagnement de ses missions certaines démarches de sensibilisation. Acteur historique sur le territoire du Pays d'Aix-en-Provence, cette direction métropolitaine déploie dorénavant ses compétences à l'échelle de la Métropole et notamment du territoire concerné par ce PAPI.

Elle propose notamment, dans le cadre de la stratégie d'acculturation au risque inondation définie en action 1-4 :

- de renforcer et actualiser les DICRIM
- d'organiser des formations (format petits déjeuners par exemple) pour les services concernés et les élus sur la prévention et la gestion du risque inondation
- de former à la gestion de crise les élus, cadres communaux et les cadres métropolitains. Lors d'une journée, les stagiaires sont immergés dans un Poste de Commandement Communal et doivent gérer un événement touchant une commune fictive. L'Ecole Nationale des Officiers de Sapeurs-Pompiers assurait cette formation jusqu'à l'année 2019.

Territoire concerné

Bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades

Modalités de mise en œuvre

Travail/Actions préalables à la mise en œuvre

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

Métropole Aix-Marseille-Provence

Acteurs associés

Portage au sein de la direction des Risques de la Métropole Aix-Marseille-Provence (service prévention des risques majeurs)
Communes
SMBVH

Echéancier prévisionnel						
	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Action 1.6	x	x	x	x	x	x
Plan de financement						
Coût total de l'action (TTC)				80 000 €		
	Entités	Taux (%)	Coût(TTC)			
Action 1.6	Métropole Aix-Marseille-Provence	50%	40 000 €			
	FPRNM	50%	40 000 €			
	TOTAL	100%	80 000 €			
Estimation du temps de travail						
Entité	Nombre de jours estimé par an (financé par l'action 0-1)		Tâche(s) réalisée(s)			
SMBVH (animation PAPI)	1 jours		La majeure part du temps passé pour le pilotage de cette action sera assurée par le poste ISEF du SMBVH.			
Indicateurs de suivi/réussite						
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de DICRIM mis à jour - Nombre de petits-déjeuners organisés 						
Autres actions en lien						
Actions du volet acculturation au risque inondation et intégration des éléments issus de l'ensemble des réflexions associées à ce PAPI dans les démarches formatives						
Compatibilité avec les documents cadres						
SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence			PGRI Rhône Méditerranée (2016-2021)			
Former/sensibiliser les élus à la gestion de crise «inondation» et aux enjeux de qualité de leur PCS			D3-14 Développer la culture du risque D5-6 Inciter le partage des enseignements des catastrophes			

Axe 1 : Connaissance et conscience du risque



FICHE ACTION N°1-7

Recensement des repères de crues et recherche de nouveaux sites de pose

**Stratégie PAPI Huveaune
Aygaldes**

Axe stratégique B - L'acculturation des populations au risque inondation
Orientation B1 - Renforcer la culture des risques d'inondation pour investir les populations et groupes d'acteurs connexes dans la prévention et la gestion du risque

Objectifs de l'action

Poursuivre la dynamique en matière de **repères de crue**
Conserver la mémoire des événements passés
Sensibiliser la population locale aux risques d'inondation (culture du risque)

Description de l'action

Les communes ont pour obligation légale **d'informer les citoyens sur les risques majeurs qu'ils encourent**, auxquels appartient le risque d'inondation". Cette obligation légale renvoie à la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. L'article 42 de la loi précise que « dans les zones exposées au risque d'inondation, le maire, avec l'assistance des services de l'État compétents, procède à l'inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles, etc. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialise, entretient et protège ces repères. » Cet article a été repris et précisé dans l'article L563-3 du code de l'environnement et le décret 2005-233 du 14 mars 2005.

Le territoire du PAPI présente d'ores et déjà plusieurs repères de crue. Cette action vise à **poursuivre la dynamique du territoire en matière de pose de repères de crue et comprend :**

- le **recensement exhaustif des repères de crue existants** sur le territoire, en s'appuyant sur la plateforme collaborative nationale des sites et repères de crue, et la connaissance des acteurs locaux du territoire (communes, syndicat, métropole).
- l'**identification des manques de repères de crue dans des secteurs stratégiques.** Une réflexion pourra être engagée pour la mise en place de repères de crue spécifiquement en lien avec le risque d'inondation par ruissellement, en s'appuyant sur le retour d'expérience et les hauteurs d'eau atteintes lors d'événements récents.
- la **capitalisation des données disponibles**, en valorisant les événements les plus récents ayant touché le territoire
- l'**identification en concertation** notamment avec les communes **de sites où installer de nouveaux repères de crue.** Cette étape pourra comporter une analyse de la faisabilité administrative pour les projets d'implantation. Sur certains sites emblématiques, des **panneaux pédagogiques** pourront être installés.
- la **commande et la distribution des repères aux communes qui auront la charge de les poser : objectif de 30 nouveaux repères de crue.**

Le coût de cette action inclut uniquement la réalisation technique par un bureau d'études. En complément de son animation, le SMBVH sera accompagné, par une mission d'AMO cadrée en action 0-2, pour le pilotage et le suivi de la prestation.

Territoire concerné

Bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades

Modalités de mise en œuvre

Travail/Actions préalables à la mise en œuvre

/

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage

SMBVH

Acteurs associés

Communes, Métropole Aix-Marseille-Provence

Echéancier prévisionnel

2021

2022

2023

2024

2025

2026

Action 1.7

X

X

X

X

Plan de financement			
Coût total de l'action (TTC)			20 000 €
	Entités	Taux (%)	Coût(TTC)
Action 1.7	SMBVH	20%	4 000 €
	FPRNM	50%	10 000 €
	Conseil Départemental des Bouches du Rhône	30%	6 000 €
Estimation du temps de travail			
Entité	<i>Nombre de jours estimé par an (financé par l'action 0-1)</i>	Tâche(s) réalisée(s)	
SMBVH (animation PAPI)	3 jours	Temps financé dans le cadre de l'action 0-1 (animation PAPI) : Concertation avec les communes et les acteurs du territoire, Suivi prestataire (géomètre)	
Indicateurs de suivi/réussite			
<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de repères identifiés dans le plan de pose (objectif : 30 nouveaux sites identifiés) - Nombre de repères fournis aux communes (objectif : 30) 			
Autres actions en lien			
Actions de sensibilisation 1-3, 1-4			
Compatibilité avec les documents cadres			
SLGRI des fleuves côtiers de la Métropole Aix-Marseille-Provence		PGRI Rhône Méditerranée (2016-2021)	
Développer la culture du risque		D3-13 Développer les opérations d'affichage du danger (repères de crues)	